

**ARRÊTÉ N° CIR/2026/057
PORTANT INERDICTION DE STATIONNER
SUR LES 6 PLACES DE PARKING PLACE DU MINAGE**

LE MAIRE DE SAINT-JEAN-d'HERMINE

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU la demande formulée par l'entreprise Rabillé et Fils, 12 Route de Mareuil, 85320 MOUTIERS-SUR-LE-LAY en date du **jeudi 7 mai 2026** ;

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux au 1 place du Minage, il y a lieu d'interdire momentanément le stationnement sur les 6 places de parking de la Place du Minage.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du lundi 29 juin au vendredi 17 juillet, le stationnement sera interdit sur les 6 places de parking de la Place du Minage sauf pour la benne et les véhicules de chantier.

ARTICLE 2 : Nonobstant les jours fixés à l'article 1er, ces dispositions d'exploitation cesseront à la fin effective des travaux, concrétisée par la levée de la signalisation.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du parking ainsi que sur le site de la commune de Saint-Jean-d'Hermine.

ARTICLE 5 : Le secrétaire général de la commune de Saint-Jean-d'Hermine et le Commandant de la brigade territoriale de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Jean-d'Hermine, le jeudi 7 mai 2026

Philippe BARRÉ

Maire de Saint-Jean-d'Hermine

Conseiller Régional

Vice-Président de SUD VENDEE LITTORAL

